

SEXTANT GRAND LARGE

COMPARTIMENT DE LA SICAV SEXTANT

GERE PAR AMIRAL GESTION



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

• Objectifs et politique d'investissement

SEXTANT GRAND LARGE est un compartiment recherchant une croissance du capital sur la durée de placement recommandée en s'exposant aux marchés actions et taux, avec pour objectif d'obtenir, sur cette même durée de placement, une performance annuelle égale à 5% sur une durée minimale de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de référence : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'indice ne reflète pas l'objectif de gestion du compartiment. Le style de gestion (cf. infra) étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition de l'indicateur de référence. Cependant, un indicateur de référence composé à 50% de l'indice ESTER et 50% de l'indice MSCI AC World Index, converti en euros et dividendes réinvestis pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori.

Classification : N/A.

Politique d'investissement : pour répondre à son objectif de gestion le compartiment SEXTANT GRAND LARGE s'appuie sur trois moteurs de performance :- Une sélection rigoureuse d'actions, obtenue après une analyse fondamentale et multicritères interne à la société de gestion. Le Compartiment peut être investi et exposé à des actions cotées sur toutes les places financières à travers le monde, quels que soient leur capitalisation boursière et leurs secteurs. La gestion est cependant plutôt orientée vers les marchés des actions européennes. Le Compartiment pourra cependant investir dans des actions hors zone euro et hors OCDE, y compris sur des marchés émergents jusqu'à 25% de son actif net. Dans ce cadre l'exposition aux marchés d'actions peut varier de 0 à 100%. Il peut s'agir, dans la limite de 10% de l'actif du Compartiment, d'actions cotées au marché libre.- Une sélection de

titres de créances, instruments du marché monétaire et titres obligataires quelles qu'en soient la devise et la qualité de signature et ce jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment. Etant toutefois précisé que les investissements dans les obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement » resteront inférieurs à 50% de l'actif net.- Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le compartiment contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Le gérant pourra également intervenir sur les Dérivés de Crédit (CDS). Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit. Enfin, le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie.

Remboursement des actions : l'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 11 heures auprès de notre centralisateur CACEIS BANK et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

• Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du compartiment étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du compartiment sur une période de 5 ans. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

L'exposition aux marchés actions, aux produits de taux, monétaires ou obligataires explique le classement du compartiment dans la catégorie 4.

Le Compartiment n'est pas garanti en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : le compartiment peut être exposé au risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité de signature ou de défaillance d'un émetteur, la valeur liquidative baissera.
- **Risque de liquidité** : le compartiment peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations boursières. Le volume échangé de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du compartiment pourra donc avoir le même comportement.
- **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme** : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus disponible sur le site internet et auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

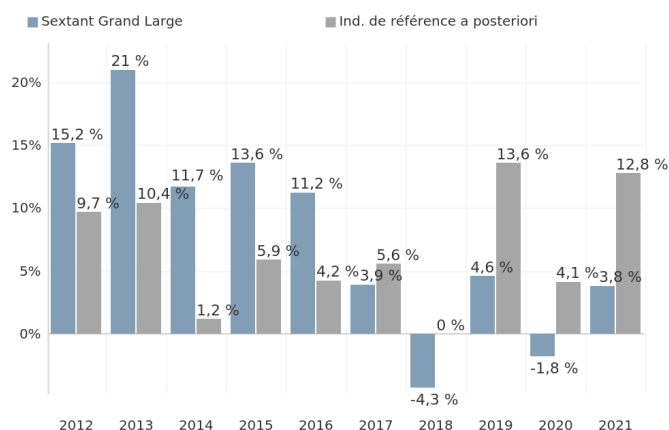
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	1% TTC maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS *	1,70%
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance au-delà de 5% par année calendaire
Frais prélevés (*)	0,00% de l'actif net

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" et des commissions de performance se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV Sextant disponible sur le site internet www.amiralgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du compartiment : 29/06/2011

Date de création de l'action : 11/07/2003

Les performances ont été calculées en : EUR

Le 02/05/2018, pour mieux illustrer la dimension internationale du fonds, nous avons décidé de modifier l'indicateur de référence : 50 % MSCI World + 50 % Eonia (précédemment 50% du CAC All Tradable et de 50% Eonia). Depuis le 01/01/2022, nous avons remplacé l'EONIA par l'ESTER.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Agent centralisateur : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.amiralgestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : -. -. Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce compartiment, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'actions du compartiment d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile. Le Compartiment n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour les actionnaires. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le compartiment dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories d'actions : Amiral Gestion.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Amiral Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/10/2022.

Politique de rémunération : Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs et au règlement SFDR. Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le prospectus de l'OPC disponible sur le site internet, ainsi que la politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire.